

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 20 mai 2025

Délibération

N° 25.079.4

En exercice ... 37

Présents 29

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT

**RÈGLEMENT DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES
INTERCOMMUNALES DANS LE CADRE DU PACTE
TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' - HÉRAULT RÉNOV'
2025-2027 - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 14/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 20 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 20 mai 2025

Règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales dans le cadre du Pacte territorial France Rénov' - Hérault Rénov' 2025-2027 - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023 ;

Vu la délibération n° 18.192.4 du Conseil communautaire du 31 octobre 2018 relative au règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales complémentaires dans le cadre du PIC Départemental Hérault Rénov' ;

Vu la délibération n° 20.190.3 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n° 21.171.4 du Conseil communautaire du 02 novembre 2021 relative à l'avenant n°1 au règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales complémentaires dans le cadre du PIC Départemental Hérault Rénov' ;

Vu la délibération n° 23.032.4 du Conseil communautaire du 16 mars 2023 prorogeant le PLH jusqu'en 2025 et lançant l'élaboration du PLH 2025-2030 ;

Vu la délibération n°23.122.3 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 approuvant le Contrat d'Objectifs territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique, Ademe ;

Vu la délibération n° 25.008.4 du Conseil communautaire du 4 février 2025 approuvant la convention de PACTE territorial France Rénov' Hérault Rénov' 2025/2027 ;

Vu la délibération n° 25.020.4 du Conseil communautaire du 11 mars 2025 approuvant le 2^{ème} arrêt du PLH 2025-2030 ;

Vu la délibération n° 25.029.1 du Conseil communautaire du 10 avril 2025, approuvant le budget principal 2025 de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales complémentaires dans le cadre du Pacte territorial France rénov' Hérault Rénov' 2025-2027, ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission logement, habitat et cadre de vie du 7 novembre 2024 ;

Considérant que, pour répondre aux orientations du PLH en cours et à venir, ainsi qu'aux actions du PCAET 2020-2026 et du COT, la Communauté de communes La Domitienne continue de mettre en œuvre des opérations visant à requalifier le parc ancien et à lutter contre la paupérisation des centres bourgs ;

Considérant que, par conséquent, La Domitienne a approuvé la signature de la convention du PACTE territorial France Rénov Hérault Rénov 2025-2027 avec l'État, le Département de l'Hérault, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, l'Agence Régionale de Santé Occitanie, et six autres établissements publics de coopération intercommunale qui s'est substituée à celle du PIG départemental « Hérault Rénov » 2019-2024, à partir du 1^{er} janvier 2025 avec un démarrage effectif le 7 avril 2025 ;

Considérant que les objectifs fixés dans cette nouvelle convention sont globaux et fongibles pour les 7 EPCI ; et que dans ce cadre, il est programmé d'informer 3600 ménages, de rénover 1687 logements de propriétaires occupants et 325 de propriétaires bailleurs, de prendre en charge 90 dossiers de conventionnement sans travaux et 300 signalements de non décence ;

Considérant que, toutefois, lors de la réunion de lancement du PACTE du 9 janvier 2025, des objectifs quantitatifs territoriaux estimatifs ont été présentés, ce qui, pour le territoire de La Domitienne sur la période 2025-2027, correspond à la volonté de rénover 344 logements de propriétaires occupants, 65 logements de propriétaires bailleurs et de s'occuper de 58 signalements de non décence ;

Considérant que le Département de l'Hérault a mis fin, au titre de l'année 2025, aux aides financières sur ses fonds propres qui devaient être attribuées aux propriétaires occupants et bailleurs dans le cadre du PACTE territorial ;

Considérant que la commission « Logement, Habitat et Cadre de vie » du 7 novembre 2024 a émis un avis favorable à la poursuite des aides financières en faveur des propriétaires et à leur modification dans le cadre du PACTE territorial et notamment pour privilégier l'adaptation des logements à l'âge ou au handicap, moins aidée financièrement par l'Anah que la rénovation énergétique ;

Considérant que ce nouveau règlement prévoit de rehausser le taux de subvention à 15% pour l'adaptation des logements à l'âge et au handicap, que les travaux d'isolation seront financés uniquement pour les propriétaires occupants avec des isolants obligatoirement bio-sourcés et qu'enfin, pour les bailleurs privés, seuls les travaux lourds ou de mise en sécurité des logements seront retenus ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 4^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. ADOPTE le règlement d'attribution des aides intercommunales complémentaires allouées par La Domitienne dans le cadre et pour la durée du PACTE territorial France Rénov Hérault Rénov" ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MAI 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES



REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07